

Fiche signalétique  
\*89-250-864/H\*

SECTION 1 - IDENTIFICATION ET UTILISATION DU PRODUIT

IDENTIFICATEUR DU PRODUIT : BAGUETTE DE COUPAGE EN STRATES SANS ENROBAGE ARCAIR  
NUMÉROS DE RÉFÉRENCE : 43-049-002, -003, -005, -007, -008  
UTILISATION : Coupage de métaux exothermique  
FABRIQUÉ PAR : TWECO Products, Inc. NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE : (940)566-2000  
ADRESSE : 2800 Airport Road  
VILLE : Denton ÉTAT : Texas CODE POSTAL : 76207  
RÉDIGÉ PAR : Terry Fulks NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : (940)566-2000  
DATE DE RÉDACTION : Juillet 1989 DATE DE RÉVISION : 31 janvier 2008

SECTION 2 - COMPOSANTS DANGEREUX

COMPOSANTS DANGEREUX	%/POIDS	NUMÉRO CAS	LEP OSHA	Valeurs-seuils ACGIH
Acier doux	99+	Non indiqué	S/O	Émanations = 5 mg/M3
comprenant : Nickel	0,15	7440-02-0	1 mg/m3	0,015 mg/m3

Lorsque les baguettes sont utilisées avec une source d'alimentation de soudage, un arc électrique intense est créé générant des émanations, des gaz et des rayons ultra-violetes susceptibles de provoquer des lésions oculaires, de traverser les vêtements fins et de brûler la peau. Quand elles sont hors service, les baguettes ne représentent aucun danger potentiel.

SECTION 313. INFORMATIONS FOURNIES PAR LE FOURNISSEUR

CE PRODUIT CONTIENT DES [x] NE CONTIENT PAS DE [ ] PRODUITS CHIMIQUES TOXIQUES SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉCLARATION DE LA SECTION 313 DE L'ACTE SE RÉFÉRANT AU DROIT D'INFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ ET AUX MESURES D'URGENCE DATANT DE 1986 ET DE LA NORME 40 CFR 372.

NUMÉRO CAS	NOM DU PRODUIT CHIMIQUE	%
7740-02-0	Nickel	0,15 %

PRODUITS CHIMIQUES COUVERTS PAR LA PROPOSITION 65 DE L'ÉTAT DE CALIFORNIE :  
Ce produit contient 0,15 % de nickel, produit chimique connu de l'État de Californie pour provoquer le cancer.

SECTION 3 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

ÉTAT PHYSIQUE : Solide ODEUR ET APPARENCE : Tube en acier laminé, sans odeur notable  
PRESSION DE VAPEUR (mm Hg) : S/O DENSITÉ DE VAPEUR (air = 1) : S/O TAUX  
D'ÉVAPORATION : S/O POINT D'ÉBULLITION (F/C) : S/O POINT DE SOLIDIFICATION (F/C) : S/O  
pH : S/O MASSE SPÉCIFIQUE : S/O SOLUBILITÉ : Insoluble

SECTION 4 - RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

INFLAMMABILITÉ : Oui [ ] Non [X] SI OUI, MOYENS D'EXTINCTION : Ne brûle pas facilement  
POINT D'ÉCLAIR (F/C) ET MÉTHODE : S/O LIMITE D'INFLAMMABILITÉ : S/O  
LIE : S/O LSE : S/O RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION EXCEPTIONNELS : Aucun

S/O : SANS OBJET ; N.D. : NON DISPONIBLE ; N.ÉT. : NON ÉTABLI  
SYSTÈME DE CLASSIFICATION NFPA : 0 - INSIGNIFIANT ; 1 - FAIBLE ; 2 - MODÉRÉ ;  
3 - ÉLEVÉ ; 4 - EXTRÊME  
Santé = 1 Inflammabilité = 0 Réactivité = 0 Spécial = aucun  
CLASSIFICATION SIMDUT : CLASSE "D" SECTION 2 SOUS-SECTION "B"

## SECTION 5 - RÉACTIVITÉ

STABILITÉ CHIMIQUE : Oui [X] Non [ ] SI NON, CONDITIONS À ÉVITER : S/O  
 INCOMPATIBILITÉ AVEC D'AUTRES SUBSTANCES : Oui [ ] Non [X] SI OUI, LESQUELLES ?  
 Aucune connue POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Peut se produire [ ] Ne se produira pas [X]  
 CONDITIONS À ÉVITER : S/O PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Des émanations  
 d'oxyde de fer se produisent parallèlement à celles générées par les matériaux faisant  
 l'objet du coupage

## SECTION 6 - RISQUES LIÉS À LA SANTÉ

VOIES D'ABSORPTION : CONTACT CUTANÉ [ ] ABSORPTION CUTANÉE [ ] CONTACT AVEC LES  
 YEUX [ ] INHALATION [X] INGESTION [ ] EXPOSITION AUX RAYONS UV [X]

EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUË/CHRONIQUE AU PRODUIT : INHALATION : Lors du coupage de  
 certains matériaux (par ex. le plomb, le cadmium, le béryllium, etc.), la concentration  
 des particules en suspension dans l'air peut excéder les valeurs-seuils, provoquant un  
 assèchement de la gorge, des difficultés à respirer ou un évanouissement YEUX :  
 L'exposition aux rayons UV générés par un arc électrique peut provoquer une kérato-  
 conjonctivite ("flash du soudeur") source d'inflammation, de vision trouble et de maux  
 de tête PROPRIÉTÉS CANCÉROGÈNES : Oui SIGNES ET SYMPTÔMES D'UNE EXPOSITION :  
 Décrits ci-dessus dans "Effets d'une exposition aiguë/chronique au produit" ÉTATS  
 MÉDICAUX SOUS-JACENTS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AGGRAVÉS PAR L'EXPOSITION : Troubles  
 respiratoires existants MESURES D'URGENCE ET PREMIERS SOINS : INHALATION : Faire  
 sortir la personne au grand air et appeler un médecin YEUX : Faire appel à un médecin,  
 de préférence un ophtalmologiste.

## SECTION 7 - PRÉCAUTIONS À OBSERVER POUR UNE MANIPULATION ET UNE UTILISATION SANS RISQUES

MARCHE À SUIVRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL : Ramasser les extrémités usagées une  
 fois refroidies MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS : Mettre les produits solides à la  
 décharge conformément à la réglementation locale en vigueur PRÉCAUTIONS À PRENDRE  
 LORS DE LA MANIPULATION ET DU STOCKAGE : Stocker dans un environnement peu humide  
 AUTRES PRÉCAUTIONS : Éviter d'inhaler les vapeurs ! Une chaleur intense est générée au  
 cours du processus !

## SECTION 8 - MESURES DE CONTRÔLE

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES : Normes NIOSH-MESA pour la protection contre les  
 émanations/la poussière GANTS : Type de gants utilisés pour un soudage à l'arc  
 conventionnel MASQUE RESPIRATOIRE : Conformément aux exigences requises, pour  
 maintenir les niveaux en dessous des valeurs-seuils PROTECTION DES YEUX : Écran  
 facial, lentille de filtrage contre les rayons UV CHAUSSURES DE PROTECTION : Adaptées  
 au travail sur les métaux VÊTEMENTS : Type de vêtements utilisés pour un soudage à  
 l'arc conventionnel AUTRES : S/O VENTILATION : Souhaitable pour réduire les  
 émanations et la poussière ÉVACUATION LOCALE : Souhaitable pour réduire les  
 émanations et la poussière APPLICATION MÉCANIQUE : Pour maintenir les niveaux en  
 dessous des valeurs-seuils/limites d'exposition professionnelles (LEP) MESURES  
 D'HYGIÈNE/DE TRAVAIL : Former les opérateurs à éviter les chocs électriques et  
 l'exposition aux rayons UV

CES DONNÉES SONT FOURNIES EN TOUTE BONNE FOI ET SE RÉFÈRENT À DES VALEURS TYPES. IL NE  
 S'AGIT EN AUCUN CAS DE SPÉCIFICATIONS EXPLICITES OU IMPLICITES DU PRODUIT. LES MESURES  
 D'HYGIÈNE ET PRÉCAUTIONS DE MANIPULATION RECOMMANDÉES SONT SUPPOSÉES ÊTRE EXACTES,  
 CEPENDANT CES RECOMMANDATIONS DOIVENT ÊTRE ADAPTÉES AU CONTEXTE SPÉCIFIQUE DE  
 L'UTILISATION ET IL REVIENT À L'UTILISATEUR DE LES JUGER APPROPRIÉES.